

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte

NOR : JUSF2303450A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de Mayotte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Nadia SOLTANE
Madame Alix CLAUS |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Monsieur Patrice DUBREUIL,
Madame Irina HOLFERT |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Monsieur Christophe Breit

Suppléant : Madame Carole Khouatmia

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaires : Monsieur PEREIRA Abdou Shérif
Madame SAINDOU Salima

Suppléants : Madame IBRAHIM Samnia
Madame GUEZ Zalifa

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} Février 2023

Le directeur territorial de la PJJ Mayotte

Philippe VALLAS

